

l'écho de BERGHOLTZ

Les Armoiries de Bergholtz



Description

” De gueules au triangle d’or, accosté à dextre d’une serpe de vigneron d’argent emmanché d’or posée en bande, à senestre d’un soc de charrue d’argent posé en bande, au chef d’argent au lévrier passant de sable collecté et lampassé de gueules.“

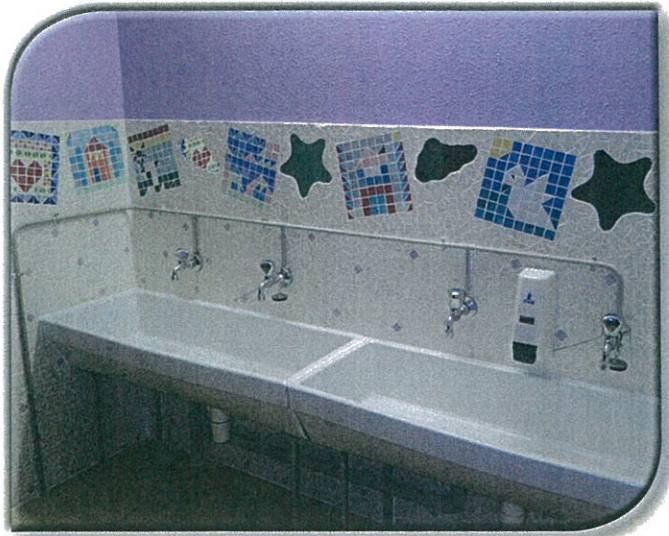
En langage courant, ces termes indiquent un fond rouge sur lequel est posé un triangle jaune accosté d’une serpe de vigneron d’argent ou blanche au manche d’or ou jaune et d’un soc de charrue d’argent ou blanc. La partie supérieure de l’écu est blanche et porte un lévrier noir avec collier et langue rouges.

Justification

Le triangle évidé est l’emblème commun de Bergholtz-Zell et de Buhl ; le triangle plein, reproduit ici, différencie la commune de Bergholtz des deux autres. Le soc de charrue symbolise l’agriculture en général et la serpe de vigneron la viticulture en particulier. Le lévrier qui était l’emblème de l’abbaye de Murbach rappelle que sous l’Ancien Régime la commune relevait de l’administration de cette institution.

Ces armoiries, adoptées par le Conseil Municipal le 22 juillet 1976, sont désormais officielles.

RETROSPECTIVE TRAVAUX 2014



MOSAÏQUE À L'ÉCOLE PRIMAIRE RÉALISÉE PAR MME CAYRE MYRIAM ET LES ENFANTS DE L'ÉCOLE



REPLACEMENT DES CHAUDIÈRES
AU PRESBYTÈRE ET AU CLUB-HOUSE



REPLACEMENT DES LAMPES SUR LES CANDÉLABRES
DE LA RUE DE BERGHOLTZ-ZELL



CRÉATION D'UN CIRCUIT LUDIQUE
POUR VTT EN FORÊT



POSE D'UN ENROBÉ À FROID
RUE DE GUEBWILLER

LE MOT DU MAIRE



Mes chers concitoyens,

En mars dernier vous êtes allés voter. Il n'y avait qu'une liste, vous auriez pu vous abstenir de le faire, mais, par votre démarche vous avez prouvé votre intérêt pour notre commune. Avec les membres du conseil municipal, nous vous prouverons, tout au long de ce mandat, que nous sommes également attachés à Bergholtz en œuvrant pour le bien-être de tous.

Pour les enfants des écoles et les plus grands aussi, nous allons créer un plateau sportif afin de leur permettre de s'adonner aux diverses activités sportives et ludiques de plein air.

Le remplacement des conduites du tout à l'égout, effondrées en partie, dans le haut de la rue Vauban est programmé dès le mois de mars, avec l'aide financière du conseil Général

et de la communauté des communes. Je demande votre tolérance face à la gêne certaine occasionnée par ce chantier.

Je vous informe également d'une innovation au village. A l'instar de Berrwiller, et d'autres communes, nous allons, avec votre aide, instaurer une journée citoyenne.

A l'exemple de nos anciens, qui n'hésitaient pas à s'entraider, nous souhaitons faire renaître cette solidarité au service de la communauté villageoise. Cette journée favorisera la rencontre des habitants et des générations tout en leur permettant de participer à la vie de notre village et également, de réaliser des économies. Un courrier explicatif vous parviendra prochainement.

Ne restons pas les bras croisés en attendant une conjoncture meilleure. Avec les mesures de restriction annoncées, c'est en retroussant nos manches et avec votre aide que nous allons avancer.

Sachons apprécier la joie que nous avons d'être réunis et regardons le bon côté des choses : la qualité de vie dont nous disposons au village. Et ne passons pas à côté de l'essentiel : le bonheur d'être ensemble.

Je vous souhaite une bonne lecture de notre bulletin communal et vous réitère ici mes meilleurs vœux pour l'année 2015.

Alles guata , Gsundheit und viel Gluck fur's neia Johr.

Nella WAGNER





LES MEMBRES DU NOUVEAU CM

A quoi servent-ils ? Ils ont été élus au suffrage universel pour servir la commune. Le maire est l'élu responsable ; il rencontre les adjoints une fois par semaine au minimum pour gérer les affaires courantes. Diverses commissions, constituées du Maire, des adjoints et de conseillers volontaires, ont été créées pour s'occuper de postes bien définis. La commission Travaux, celle des permis, de la communication, du fleurissement etc..... Les membres de ces diverses commissions se réunissent afin de discuter des projets décidés dans leur catégorie bien particulière. Celle de la communication, par exemple, met à jour le site internet et rédige le bulletin communal. La commission travaux, recense les travaux à faire, les classe par priorité, elle trouve les entreprises qui établissent des devis puis soumettent leur choix en commissions réunies et pour finir en conseil municipal ou leur choix est validé. Le tout bien entendu en concordance avec le budget que le conseil s'est fixé en début d'année.

COMMENT SE CLASSE NOTRE COMMUNE AU NIVEAU DES TAXES AU 31.12.2014 PAR RAPPORT À NOS VOISINS

Commune	Taxe d'habitation	Taxe foncière	Taxe foncier non bâti
Bergholtz	9,79 %	10,54 %	53,30 %
Bergholtz-Zell	8,64 %	9,25 %	53,83 %
Orschwihr	10,51 %	11,17 %	46,49 %
Issenheim	11,58 %	14,53 %	57,01 %



EXTRAITS DES PRINCIPALES DELIBERATIONS

- NOS ELUS ONT DELIBERE -

Extraits des séances du Conseil Municipal, les versions intégrales sont régulièrement affichées et restent à votre disposition pour consultation à la Mairie. Vous pouvez également consulter notre site internet.

SEANCE DU 21 JANVIER 2014

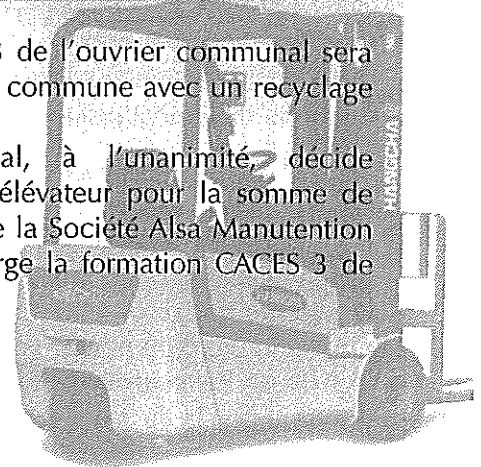
ACQUISITION D'UN CHARIOT ÉLEVATEUR

Madame le Maire fait part de l'opportunité offerte à la commune d'acquérir un chariot élévateur d'occasion garanti un an pièces et main d'œuvre auprès de la Société Alsa manutention de Soultz.

Ce matériel serait très utile notamment pour permettre le rangement sur les étagères métalliques à l'atelier et le déplacement des bacs à fleurs ou des sacs de sels.

La formation CACES 3 de l'ouvrier communal sera prise en charge par la commune avec un recyclage tous les 2 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir le chariot élévateur pour la somme de 8 300 € HT auprès de la Société Alsa Manutention et de prendre en charge la formation CACES 3 de l'agent communal.



SEANCE DU 21 MARS 2014

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Cette année encore les dotations de l'Etat diminuent et les subventions accordées pour les travaux d'investissement se raréfient.

Pour répondre à la mission de service public dévolue à la commune, une augmentation des taux d'imposition des taxes locales de 1,5 % est proposée.

Après délibérations, le conseil municipal décide à la majorité de 9 voix de fixer les taux comme suit :
habitation 9.79% foncier bâti 10.54% foncier non bâti 53.30%

ALIGNEMENT RUE DE L'EUROPE : CESSIION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA COMMUNE

Les propriétaires de la parcelle 254/156 section 10

située rue de l'Europe propose à la commune la cession à l'euro symbolique de cette parcelle. Cette parcelle de 20 centiares parfait l'alignement de la rue.

LIMITES DE PLANTATIONS DANS LE VIGNOBLE

Afin de faciliter l'entretien des chemins du vignoble et sur proposition du syndicat viticole, des limites pour les nouvelles plantations sont proposées. Et validées par les conseillers.

1,50 mètre pour les plantations de vignes qui sont perpendiculaires au débouché de chemin

1 mètre de recul pour les plantations parallèles au chemin.

Un arrêté municipal sera pris avec effet immédiat à toutes les nouvelles plantations.

SEANCE DU 28 MARS 2014

ETAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

WAGNER Nella, GALLIATH Jean-Luc, HEIL Véronique, FRETZ Jacky, BOYELLE Lucie, BURRER Marc, DEIBER Yves, CAMBRON Gabrielle, CLOR Hervé, BEYLIER Francine, SCHALLER Philippe, GEMSA Claudine, SIMON Sébastien, DRIESBACH Annick.

Était excusée : JUNG Vanessa qui a donné procuration à Hervé CLOR.

Après délibérations, le conseil municipal décide à la majorité de 9 voix de fixer les taux comme suit :
habitation 9.79% foncier bâti 10.54% foncier non bâti 53.30%



INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Nella WAGNER Maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

PROCLAMATION DE L'ÉLECTION DU MAIRE

Madame Nella WAGNER a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame la présidente a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé

qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune. Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés M. Jean Luc Galliath, M Jacky Fretz et Mme Véronique Heil.

Mme le Maire lève la séance à 19 heures 50 minutes et tient à remercier les personnes présentes et plus particulièrement ses colistiers pour leur implication en précisant que c'est avec une profonde émotion et un mélange de fierté et d'humilité qu'elle reçoit le mandat qui vient de lui être confié. La nouvelle équipe municipale, avec le personnel communal dont elle salue la compétence, poursuivra ses efforts pour un service public de proximité, prêts à prendre en compte les attentes multiples des concitoyens.

SEANCE DU 8 AVRIL 2014

Les membres du Conseil Municipal décident la création et approuvent l'ensemble des commissions ci-dessous et votent à main levée à l'unanimité les membres ci-après :

COMMISSION DES TRAVAUX

Adjoint délégué : Jean-Luc GALLIATH

Membres : Nella WAGNER, Yves DEIBER, Philippe SCHALLER, Jacky FRETZ, Marc BURRER, Véronique HEIL et Lucie BOYELLE

COMMISSION DES TRAVAUX RURAUX - FORET

Adjoint délégué : Jacky FRETZ

Membres : Philippe SCHALLER, Hervé CLOR, Yves DEIBER, Marc BURRER et Jean-Luc GALLIATH

COMMISSION FLEURISSEMENT - ENVIRONNEMENT

Adjoint délégué : Véronique HEIL

Membres : Lucie BOYELLE, Vanessa JUNG, Gabrielle CAMBRON, Claudine GEMSA et Francine BEYLIER

COMMISSION ECOLES - ANIMATION JEUNES - ASSOCIATIONS

Adjoint délégué : Véronique HEIL

Membres : Nella WAGNER et Sébastien SIMON

COMMISSION BULLETIN COMMUNAL - SITE INTERNET - INFORMATIONS

Membres : Nella WAGNER, Vanessa JUNG, Gabrielle CAMBRON, Lucie BOYELLE et Jean-Luc GALLIATH

COMMISSION DE SUIVI DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Membres : Nella WAGNER, Jacky FRETZ, Yves DEIBER, Marc BURRER, Philippe SCHALLER, Jean-Luc GALLIATH et Sébastien SIMON

COMMISSION P.L.U.

Membres : Nella WAGNER, Jacky FRETZ, Claudine GEMSA, Yves DEIBER, Marc BURRER, Philippe SCHALLER, et Sébastien SIMON

RESPONSABLES SALLE POLYVALENTE

Jacky FRETZ et Gabrielle CAMBRON

AGRÉMENT D'UN GARDE-CHASSE

M. Pierre MARCK est le garde-chasse du locataire de la chasse communale depuis plusieurs années et a donné entière satisfaction. Les membres de l'association de chasse de Bergholtz et Orschwihr l'autorise à chasser isolément et en dehors de leur présence. Vu l'avis favorable de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin en date du 05 mars 2014, quant à la nomination de Monsieur MARCK Pierre en tant que garde-chasse privé de Monsieur BOISSON ; Vu que Monsieur MARCK Pierre n'est ni associé, ni partenaire, ni permissionnaire de Monsieur BOISSON ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la nomination de Monsieur MARCK Pierre, domicilié 21 rue d'Osenbach à WINTZFELDEN.

SEANCE DU 10 JUIN 2014

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE FLORIOM (1 TITULAIRE)

Mode de fonctionnement de FloRIOM SPL

Il convient d'établir une distinction entre :

- le service Environnement de la CCRG qui a en charge la gestion de la Redevance Incitative des Ordures Ménagères - RIOM (instaurée au 1er janvier 2014) et son recouvrement, la mise en œuvre de toutes les décisions stratégiques décidées par les élus et la communication institutionnelle
- la SPL qui a en charge la collecte des déchets et la gestion des déchèteries via une convention de prestations de services signée entre elle et les collectivités actionnaires.

Le fonctionnement de FloRIOM SPL s'apparente à celui d'une société privée. La CCRG détient actuellement un peu moins de 80 % du capital social de la SPL, les communes membres se partageant les 20 % restants.

Conformément aux statuts de FloRIOM SPL, les instances dirigeantes se composent :

- d'une Assemblée Générale d'actionnaires (comportant cinq représentants pour la CCRG et un représentant pour chaque commune membre)
- d'un Conseil d'Administration composé de sept administrateurs (cinq administrateurs pour la CCRG et deux administrateurs représentant l'ensemble des communes membres) dont un Président-Directeur Général (PDG) désigné par le Conseil d'Administration.

Les deux administrateurs représentant les dix-neuf communes membres sont désignés par l'Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires. Il est précisé que ni les administrateurs ni le PDG de FloRIOM SPL ne sont rémunérés dans le cadre de leurs fonctions.

le Conseil municipal décide à l'unanimité (dont 2 procurations) :

de désigner en son sein Mme Nella WAGNER représentante de la Commune de Bergholtz pour siéger à l'Assemblée Générale des actionnaires de FloRIOM SPL

SEANCE DU 15 JUILLET 2014

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le choix qui a été fait par la commune en accord avec les enseignants et les délégués des parents d'élèves suite à la réforme des rythmes scolaires qui s'appliquera à la rentrée 2014. L'objectif premier était de ne pas entraîner de modifications profondes dans l'organisation de la vie familiale et de proposer une solution aux familles en demande de prise en charge pour leurs enfants dès la fin du temps scolaire.

La mise en place d'activités périscolaires de 15 h 30 à 16 h (avec 10 minutes de décalage pour l'école élémentaire) ayant un coût financier non négligeable pour la commune, la décision a été prise de demander une participation aux enfants qui utiliseront le service.

Les enfants bénéficieront des activités dans leurs écoles respectives.

La commune restera vigilante au dispositif mis en œuvre à la rentrée afin d'en faire une évaluation en impliquant les parents d'élèves et de proposer une

évolution si nécessaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (dont une procuration)

- de fixer le coût de la séance à 1 €
- d'appliquer un tarif dégressif pour famille nombreuse uniquement pour une même séance (2ème enfant 0,75 €, 3ème enfant 0,50 €)
- les inscriptions se feront pour 6 semaines à l'avance (correspond à une période scolaire entre les congés).
- l'absence d'un enfant inscrit ne donnera lieu à aucun remboursement.

ECLAIRAGE PUBLIC : ACQUISITION DE LUMINAIRES

Mme Véronique HEIL, adjointe en charge du dossier explique que le remplacement des luminaires rue de Bergholtz-Zell puis rue de Guebwiller doit continuer pour permettre une économie d'énergie et une modernisation du parc. 8 luminaires doivent être changés.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise CGED pour l'achat des huit luminaires au tarif individuel de 341,59 € HT.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2014

RÉALISATION D'UNE AIRE DE JEUX

Mme le Maire rappelle que, par délibération du 24 septembre 2013, l'ancienne municipalité avait acquis une structure multi-jeux comprenant 2 buts de football et deux panneaux de basket auprès de la Commune de Lautenbach-Zell pour 1 000 €.

Après une réflexion commune sur les possibilités d'emplacement l'actuel terrain de basket est écarté pour limiter les nuisances sonores dans le voisinage. L'emplacement retenu est la parcelle en bas du terrain de football entre le terrain d'entraînement et la propriété de M. MEYER.

Cela représente une surface de 33 mètres de long sur 16 mètres de large. Le terrain serait clôturé avec porte d'accès et mise en place d'un revêtement synthétique pour accueillir la structure.

Cet aménagement permettrait de limiter considérablement les nuisances sonores en améliorant ainsi la qualité de vie des riverains et offrirait un terrain de jeux aux jeunes de la commune et aux écoles

Des devis ont été sollicités :

- Création d'une plateforme : 21 655 € HT
- Mise en place d'un gazon synthétique : 15 840 € HT
- Grillage de 4 mètres de haut + porte d'accès : 12 928 € HT

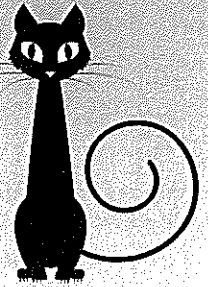
PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION DE POSTE

Mme le Maire rappelle que dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi a été créé du 5 mai au 4 novembre 2014 pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux communaux, de surveillance à la cantine et de remplacement des ATSEM en cas d'absence. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Ce poste avait été créé suite au départ à la retraite d'un agent et devant l'incertitude de conserver deux classes (deux postes d'ATSEM) à l'école maternelle. Le problème est récurrent pour la rentrée prochaine. Mme le Maire propose donc à l'assemblée de l'autoriser à signer un renouvellement de la convention avec pôle emploi et un nouveau contrat de travail à durée déterminée avec Mme Magali RICH, pour une durée de dix mois à compter du 5 novembre 2014.

FOURRIÈRE ANIMALE

Les dispositions du code rural et de la pêche maritime imposent aux communes de disposer d'une fourrière établie sur son territoire ou du service de fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette dernière.



Suite à la demande du conseil municipal lors de la séance du 10 juin 2014, un courrier a été envoyé à M. le Député Jean Louis CHRIST et une demande a été faite auprès de la Préfecture pour connaître les conséquences du non-respect de cette obligation.

Mme le Maire donne lecture des réponses reçues, les deux rappelant l'obligation de la commune de disposer d'une fourrière animale. La responsabilité de la commune peut être engagée en cas de non-respect de cette obligation. La jurisprudence est constante sur ce point et condamne tout contrevenant.

Monsieur le Député décrit les 3 modes de gestion existants en soulignant que la délégation de service public avec tarification calculée en fonction du nombre de captures à l'année serait plus favorable à la commune.

Toutefois, après renseignements pris, la Société Protectrice des Animaux (SPA) ne fonctionne pas avec une telle tarification, seule la tarification proportionnelle au nombre d'habitants est proposée.

**Le Conseil municipal à l'unanimité :
décide de signer une convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Colmar au coût de 0,50 euros par habitants pour la mise en fourrière des chiens, chats et autres animaux de compagnie trouvés errants ou en état de divagation**

BUDGET COMMUNAL 2014



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
Charges à caractère général : 291 100,00 €	Produits et services : 26 896,00 €
Charges de personnel : 256 901,00 €	Impôts et taxes : 295 535,00 €
Dépenses imprévues : 32 593,25 €	Dotations et participations : 163 600,00 €
Charges de gestion : 108 860,00 €	Produits de gestion : 18 000,00 €
Charges financières : 12 998,06 €	Produits exceptionnels : 100,00 €
Charges exceptionnelles : 5 500,00 €	Atténuation de charges : 12 000,00 €
Amortissements : 32 029,72 €	Excédent de fonctionnement : 333 851,03 €
Virement à la section d'investissement : 110 000,00 €	
TOTAL : 849 982,03 €	TOTAL : 849 982,03 €

Le budget de fonctionnement 2014 est calculé au plus juste.

Toutes les dépenses sont réduites au strict minimum.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES
Reports de crédit : 89 100,00 €	Subventions : 5 000,00 €
Travaux prévus : 163 100,00 €	F.C.T.V.A. : 6 783,92 €
Remboursement d'emprunts : 39 863,58 €	Taxe d'aménagement : 8 000,00 €
Dépenses imprévues : 9 139,09 €	Amortissements : 32 029,72 €
	Excédent de fonctionnement : 110 000,00 €
	Excédent d'investissement : 139 389,03 €
TOTAL AVEC REPORTS : 301 202,67 €	TOTAL AVEC REPORTS : 301 202,67 €



Pour plus de détails, nous vous invitons à venir consulter le document complet à la Mairie.
Les détails présentés donnent les grandes lignes directrices du budget 2014.



INFOS UTILES – INFOS PRATIQUES

MAIRIE



6, rue de Bergholtz-Zell - 68500 BERGHOLTZ

☎ 03 89 76 91 06

Fax : 03 89 76 24 65

Mail : mairie.bergholtz@wanadoo.fr

Heures d'ouverture :

Lundi-Mardi-Jeudi : 9 h à 12 h-14 h à 17 h

Mercredi 14 h à 17 h • Vendredi : 9 h à 12 h

Site internet : www.bergholtz.fr

AGENCE POSTALE



Adresse de la Mairie

Heures d'ouverture :

Lundi-Mardi-Jeudi : 9 h à 12 h-14 h à 17 h

Mercredi : 14 h à 17 h - Vendredi : 9 h à 12 h

Départ du courrier à 14 h 30

Levée des boîtes aux lettres tous les matins pendant la tournée du facteur.

En cas d'urgence, possibilité de récupérer un colis ou un courrier recommandé sur RDV en dehors des heures normales d'ouverture.

EN CAS D'URGENCE

Dr Marie-Odile LINCKER

1, rue de Bergholtz Zell - Tél.03.89.76.43.19

Heures de consultations

Lundi, mercredi, vendredi : 8h30 - 11h

Mardi et jeudi : 16h30 - 19h

Dr Patrick LINCKER

1, rue de Bergholtz Zell - Tél.03.89.76.43.19

Heures de consultations

Lundi, vendredi : 16h30 - 19h

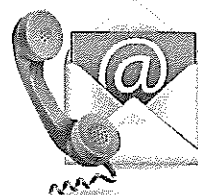
Mardi et jeudi : 8h30 - 11h



CENTRE HOSPITALIER DE GUEBWILLER

2, rue Schlumberger

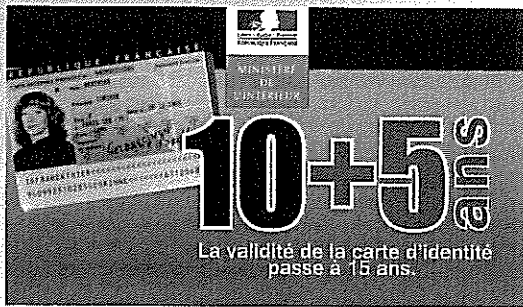
Tél. 03.89.74.78.00



SAMU	15
URGENCES sur tél.portable	112
POLICE	17
POMPIERS	18
GENDARMERIE	03.89.76.92.10
URGENCES EAU	03.89.62.25.01
URGENCES GAZ	03.89.62.25.00

DEPANNAGE EDF	09 726 750 68
CALEO	03.89.62.12.12
C.C.R.G.	03.89.62.12.34
OFFICE DU TOURISME	03.89.76.10.63
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	
SOULTZ	03.89.74.83.10
BUHL	03.89.76.10.63

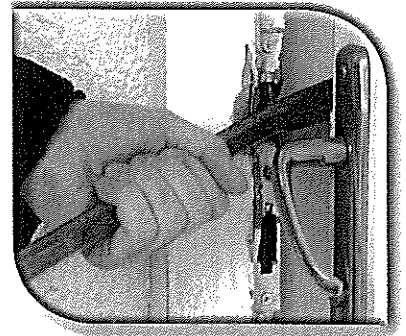
CARTE D'IDENTITE



Votre carte d'identité plastifiée est prolongée de 5 ans. C'est ce que les textes disent. Pourtant nombreux sont les touristes qui se sont vu interdire l'accès à un pays pour la simple raison que la date figurant sur le document était dépassée et que les douaniers n'ont pas été informés de la nouvelle norme française. Aussi, par mesure de prudence, faites-vous établir une attestation dans la langue du pays par le consulat du lieu où vous souhaitez vous rendre.

PREVENTION ANTI CAMBRIOLAGE

Contre les vols et les cambriolages, ayez le bon réflexe. Ne laissez pas entrer chez vous des personnes, même en uniforme, si leur présence n'est pas justifiée. Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ne vous semble pas clair. Fermez votre porte de jour comme de nuit même si vous êtes présents. N'inscrivez pas vos noms et adresse sur un trousseau de clés. Ne laissez pas d'objets de valeur derrière une fenêtre. Dissimulez vos valeurs dans des cachettes sûres et multiples. Evitez les lieux communs, sous le lit, piles de linge, placards, salle de bains etc... Si vous avez un coffre, utilisez-le.



RAPPELS DE TEXTES DE LEGISLATION EN VIGUEUR

- Tout propriétaire d'un terrain sur lequel a été foré un puits doit le déclarer en mairie.
- Toutes les piscines ; qu'elles soient enterrées ou non, rondes ou rectangulaires, quel que soit leur volume, doivent faire l'objet d'une déclaration aux services fiscaux. Seules les piscines de type « Sévylor » composées de boudins gonflables, sont exonérées.
- Le 8 mars 2015 est la date limite pour installer un détecteur de fumée dans votre domicile.

DECHETS VERTS

Il est interdit de brûler les déchets verts. Le Règlement Sanitaire Départemental du Haut Rhin dans son article 84 le dit clairement.

La circulaire interministérielle du 18.11.2011 stipule : « le brûlage de déchets verts peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules. Celles-ci véhiculent des composés cancérigènes dont la toxicité peut être accrue quand ils sont associés à

d'autres déchets tels que les plastiques ou des bois traités ».

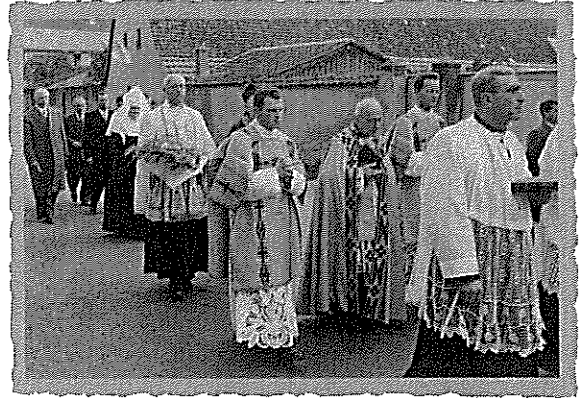
Afin de remédier à ce problème et d'amoindrir le poids des déchets que vous apportez en déchetterie, la CCRG propose deux dates de broyage à chaque commune afin de vous débarrasser des résidus de taille. Ces dates sont communiquées dans la presse, et sur notre site internet. Vous avez bien entendu la possibilité de vous rendre dans une autre commune de la comcom si la date, chez notre voisin, vous convient mieux. Seul impératif : montrer votre badge.

SAPEURS POMPIERS

Régulièrement nos sapeurs-pompiers interviennent le dimanche matin sur les hydrants, ne soyez pas surpris par une chute de pression ni une turbidité de l'eau. Ils contrôlent la pression et le bon état de ces installations.



En reconnaissez-vous quelques uns ?



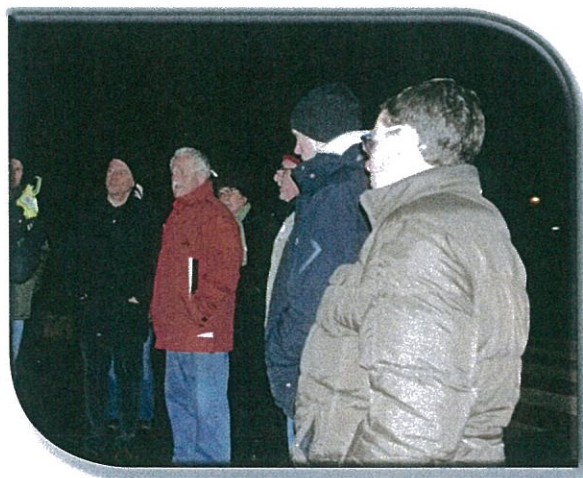
QUE S'EST-IL PASSE EN 2014 ?



La cérémonie des vœux **Janvier 2014** :
une médaille pour Marianne Fretz



Un bouquet de légumes pour Jean Wagner



Balade Thermique



La chasse aux oeufs

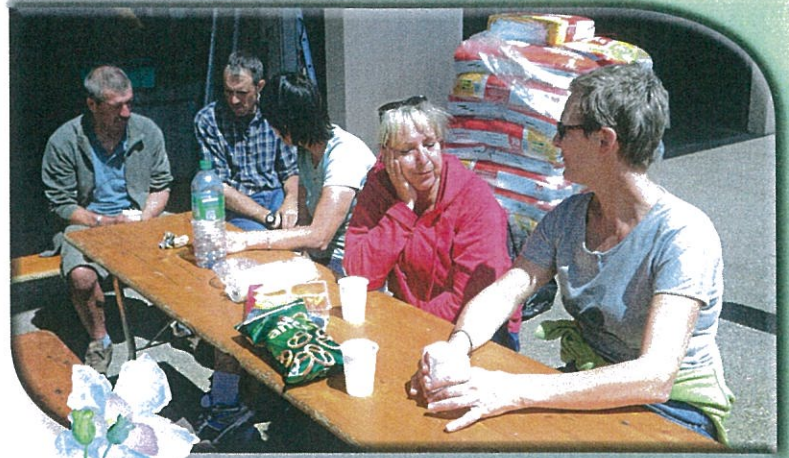


Décoration de Pâques faite par le Club de l'Amitié

QUE S'EST-IL PASSE EN 2014 ?



Journée plantation du conseil municipal



Repos bien mérité



Tournée du fleurissement



Départ à la retraite de Mme Simone Spadaro



Fête de la musique

QUE S'EST-IL PASSE EN 2014 ?



Les Concrits



Tour d'Alsace

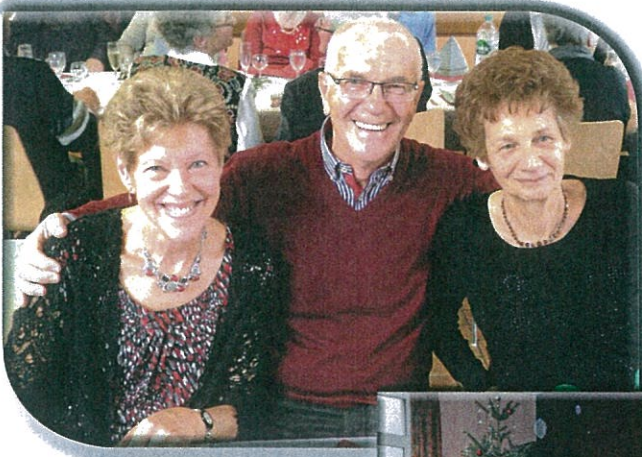


Marché aux puces



Commémoration du 11 novembre

QUE S'EST-IL PASSE EN 2014 ?



Décoration de Noël des conseillers



Fête de Noël des aînés, côté salle.



Fête de Noël des aînés, côté cuisine.

La classe de découvertes de la classe de

Grâce à de nombreuses actions menées tout au long de l'année scolaire, les élèves de la classe de CE2/CM1/CM2 de l'école élémentaire de Bergholtz ont eu la chance de pouvoir partir en classe de découvertes au mois de mai 2014.

Escalade, randonnées, découverte de la nature,... les élèves ont passé des moments inoubliables et riches en émotions.

Merci à tous ceux qui nous ont soutenus et aux parents accompagnateurs.



La kermesse de fin d'année



Cette année, les écoles de Bergholtz ont présenté un spectacle sur le thème de la musique. Les chants et les danses très divers ont ravis petits et grands.

Les sapeurs pompiers ont fait une démonstration de leur savoir-faire. L'école les en remercie chaleureusement.

Après le spectacle, des tartes flambées ont été vendues au profit de l'école et dans l'après-midi les élèves ont pu faire des jeux. Une fois de plus cette fête a été un grand succès.

Le marché de Noël

Beau succès pour le traditionnel marché de Noël organisé par l'école élémentaire de Bergholtz, avec la collaboration des parents. Les nombreuses décorations réalisées par les enfants, mais surtout les parents d'élèves, ont rapidement trouvé preneur. Auparavant les enfants de l'école, petits et grands réunis, avaient interprété des chants de Noël originaux et devant une assistance forcément comblée. Vin chaud, marrons chauds et pâtisseries et autres douceurs ont rassasié les petites faims et les petites soifs. Merci à tous d'être venus si nombreux.



La commémoration du 11 novembre

Le dimanche 9 novembre 2014, les élèves de l'école élémentaire de Bergholtz se sont réunis devant le monument aux morts de Bergholtz pour rendre un hommage à ceux qui ont donné leur vie pour notre pays. Ils ont entonné tous en chœur la Marseillaise et le chant « Né en 17 à Leidenstadt » de Jean-Jacques Goldmann.

Semaine du goût

A l'occasion de la semaine du goût, les enfants de l'école élémentaire ont été invités à la Petite Auberge. Le chef et son commis Majorie ont eu la gentillesse de leur faire découvrir deux recettes : des tuiles fourrées au chocolat pour les grands et des sucettes façon cup-cakes pour les plus petits. A voir la mine réjouie des enfants au moment de la dégustation, l'objectif a été pleinement atteint.



L'Ecole Maternelle d'hier et celle d'aujourd'hui



ILS SE SONT DISTINGUES EN 2014

Depuis leur plus jeune âge, **Axelle** et **Lucas GOEBELS** laissent courir leurs doigts sur le clavier d'un piano

Au départ c'était juste une envie, sans plus, mais celui qui touche à la musique le sait, cette envie est vite devenue dévorante et au fil du temps et de nombreuses heures de travail, les deux enfants se sont perfectionnés.

Tous deux sont inscrits à l'école de musique « dièses et bémols » de Fabian Jordan à Berrwiller.



Axelle a commencé le piano à l'âge de 7 ans. Dix ans après, en avril 2014, elle obtient au concours régional, un 2ème prix plaquette et, en octobre au concours national à Paris, elle s'est distinguée avec une médaille de finaliste.

Quant à Lucas, il a débuté le piano à l'âge de 8 ans. Aujourd'hui âgé de 14 ans, il obtient en avril dernier au concours régional, un 2ème prix plaquette et, en octobre de la même année, au concours national à Paris, une 1ère plaquette Or.

Nous ne pouvons qu'être admiratifs devant de tels résultats et féliciter les deux adolescents pour leurs résultats.



PALMARES DU FLEURISSEMENT 2014 PAR CATEGORIES

CATEGORIE : MAISONS SANS JARDIN

1^{er} prix : M. - Mme Pascal FURMANSKI

2^{ème} prix : M. Emile SKUSEK

3^{ème} prix : M. Mme Patrick WELKER

CATEGORIE : MAISONS AVEC JARDIN

1^{er} prix : Mme Monique BERNOU - M. CARL

2^{ème} prix : M. - Mme Jean-Pierre BESNAULT

3^{ème} prix : M. - Mme Edmond WALKOWIAK

4^{ème} prix : M. - Mme Jean GRILL

CATEGORIE : BALCONS

1^{er} prix : M. - Mme François HAUTH

2^{ème} prix : M. - Mme Michel ANTOINE

3^{ème} prix : M. - Mme Jacques LAGARDE

Encouragements à :

- M. - Mme MONTELEONE
- M. - Mme Alain BOLL
- M. - Mme PESARE (app. Rue de l'Europe)
- M. - Mme PARMENTIER (app. Rue de l'Europe)
- M. RIBER Fabien
- Mmes Hardy Fany et Heck Aurélie



ASSOCIATION DE JUMELAGE FRANCO-BELGE



Mme JEANMART Françoise ex Bourgmestre
de Hotton, notre Maire Nella WAGNER
et M. Francis GODEFROID Président du comité Belge à la fête.

Notre association s'est principalement employée à l'organisation des différentes manifestations qu'elle fait vivre tous les ans, le Loto au mois de février, le Marché aux Puces au mois de septembre et la vente des sapins de Noël en décembre. Toutes ces manifestations ont connu un franc et net succès grâce à l'aide et au soutien de tous les membres et de nombreux sympathisants. Nous vous remercions tous, nous avons ainsi pu contribuer à l'animation festive du village, et améliorer la trésorerie de notre association.

Le principal but de celle-ci est de promouvoir et de tout mettre en œuvre pour développer et intensifier les liens d'amitié qui unissent notre village à l'ancienne commune de Marenne dans les Ardennes Belges. Des rencontres officielles ont lieu tous les deux ans, une année à Bergholtz et la fois suivante en Belgique. Souhaitant que ces rencontres, toujours très intéressantes, très amicales mais très simples puissent

être vécues par tous, notre association, avec le soutien de la commune, prend pratiquement tout en charge financièrement.

Nous vous invitons donc à venir nous rejoindre et à participer activement à la prochaine rencontre qui aura lieu à Bergholtz les 2, 3 et 4 Mai. N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un membre de l'association ou à participer à une réunion d'information. Tous les détails de la manifestation sont précisés dans une circulaire que vous devez déjà avoir. Venez avec votre bonne humeur, nous nous occupons du reste.

Nous devons également préparer le 40^{ème} anniversaire du jumelage qui aura lieu en 2016, et espérons arriver pour cet événement à finaliser un échange avec les écoles suite aux correspondances échangées par les élèves de l'école primaire avec la participation active des enseignants et insuffler ainsi une cure de jeunesse dans notre association.

Le Président, *Gilbert FRETZ*

LA CHORALE STE CECILE DE BERGHOLTZ

Toujours là pour assurer l'animation des offices religieux (messes, mariages, enterrements...), les choristes de Bergholtz, peu nombreux, sont souvent aidés par l'un ou l'autre choriste de la communauté des paroisses ;

Toutes les semaines, avec les autres chorales de la communauté des paroisses, nous nous retrouvons pour répéter ensemble et préparer ainsi les offices des grandes fêtes.

Mais le côté convivial n'est pas oublié. De temps en temps, après la répétition, nous nous retrouvons autour d'un gâteau. Nous avons fait une excursion en juillet « sur la route du houblon ». Le 5 avril en l'église d'Orschwihir, nous avons donné un concert accompagné par « l'Echo du Bollenberg ».

Bien sûr, le manque d'effectif se fait sentir et nous serions heureux d'accueillir tous ceux qui veulent chanter avec nous.

La Présidente, *Marie-Jeanne CLOR*

Gymnastique pour tous

La section de gymnastique de Bergholtz regroupe cinquante cinq membres qui se retrouvent toutes les semaines à la salle polyvalente, en musique et dans une ambiance chaleureuse.

Avec notre animatrice Christine Léser les mercredis de 8h45 à 9h45 adultes et seniors pour travailler l'équilibre et la coordination en douceur.

Avec notre animateur Arnaud Janssen, les mercredis soir de 19h à 20h pour le step et de 20h à 21h adultes, renforcement musculaire, souplesse, coordination et étirements.

Ces cours permettent d'entretenir notre santé, d'améliorer notre condition physique, ainsi que de trouver l'équilibre harmonieux de notre corps.

Ce sont également des moments de rencontres et d'échanges, en particulier lors de la fête de Noël ou du repas de fin d'année.

Reprise des cours en septembre.

Renseignements lors des séances ou par téléphone au 0389761947 ou 0389760706

La Présidente, *Jeanne TRESCH*



CLUB DE L'AMITIE DE BERGHOLTZ

Le club de l'amitié toujours aussi actif, poursuit sa vocation de réunir autour d'une même passion, le jeu de cartes et autres jeux de société, les personnes qui aiment pratiquer ces activités en toute convivialité.

Pour renforcer et surtout maintenir cette tradition d'amitié et d'ambiance détendue, chaque anniversaire de l'un ou l'une d'entre nous est fêté de la manière très amicale et sympathique autour d'un verre accompagné de douceurs ou de toasts.

Mais les jeux de société, ne sont pas les seules motivations qui nous réunissent dans cet idéal ludique.

Nous savons aussi agrémenter le cours des saisons et resserrer nos liens par des retrouvailles toujours très appréciées autour de la traditionnelle galette des rois, un repas-spectacle au Paradis des sources, une soirée « vin

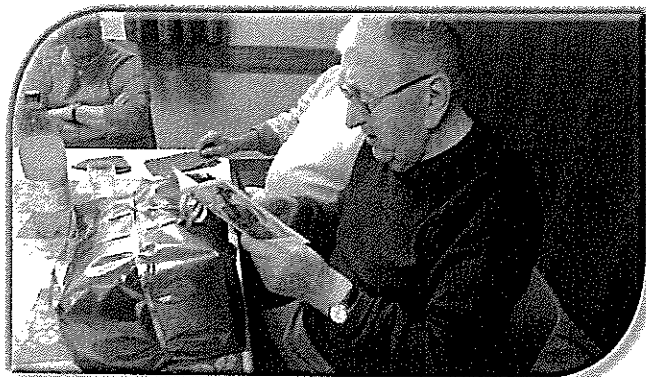
nouveau », un repas à l'auberge d'Osenbuhr ou encore pour la saint Nicolas et son cortège de manalas.

Autre évènement marquant de cette année, notre ami Jean ROESS aura eu le bonheur de fêter son 90ème anniversaire le 3 décembre dernier, entouré de l'ensemble de ses amis du club, qu'il a invité à partager un repas amical le lendemain de cette date mémorable.

Pour 2015, une fois de plus la manifestation phare sera l'organisation d'un tournoi de belote (le 28 mars) dans la salle polyvalente en espérant rencontrer le même succès que l'année dernière, voir une participation encore plus importante.

Dès maintenant avis aux amateurs et amatrices.

La Présidente, *Marie-Thérèse RIBER*



BIBLIOTHEQUE DE BERGHOLTZ

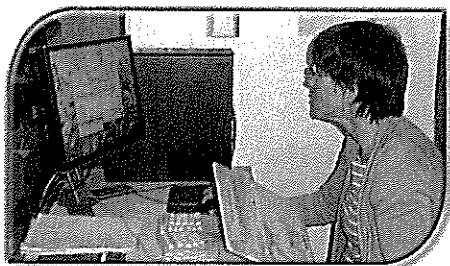
La bibliothèque de Bergholtz, qui se situe au 9 rue d'Issenheim, à côté de l'école maternelle, est ouverte trois fois par semaine, **les lundis de 15h30 à 17 h, les mardis et les vendredis de 17 h à 18 h 30**. Elle est gratuite pour tous les jeunes et une simple cotisation annuelle de 7 € est demandée aux adultes.

Des nouveautés vous y attendent, ainsi parmi les livres adultes, les nouveaux romans de **Bourdin, Nothomb, Signol, Musso, Hislop,....et aussi les nouveaux policiers de Bussi, Coben, E.George, Kepler, Neuhaus...**

Vous trouverez des auteurs alsaciens comme **Agnès Ledit** : sage-femme à Obernai, lors de la maladie de son fils, elle se met à tenir un bulletin hebdomadaire pour donner de ses nouvelles, puis encouragée par un médecin qui suivait l'enfant, elle continue à écrire et publie un premier roman « Marie d'en haut », suivi par « **Juste avant le bonheur** », prix de la maison de la presse 2013 et « **Pars avec lui** » en 2014. Ce sont des histoires toutes simples où chacun peut se reconnaître dans les personnages attachants et fragiles.

Des histoires vécues vous bouleverseront comme celle écrite par David Foerster, « **Charlotte** », artiste peintre juive pendant la seconde guerre mondiale, prix Renaudot ; celle contemporaine de Anne D. Julliard mère de petites filles porteuses d'une maladie génétique orpheline qui leur sera fatale : « **2 petits pas sur le sable mouillé** ».

Pour les enfants, ils peuvent découvrir de nombreux albums pour les tout-petits (**T'choupi**) et les plus grands (dont les **Mini-loups**)... Des documentaires pour les petits, ainsi « **Wakou** », une revue sur les animaux et la nature... Des BD...



Depuis peu et grâce à la municipalité, la bibliothèque est équipée d'un nouvel ordinateur et est reliée à internet, ce qui permet de bien gérer le stock de 750 livres prêtés par la médiathèque, d'être relié à elle et à toutes les bibliothèques par messagerie. Un grand merci à Yves Deiber et Jacky Fretz qui ont pris de leur temps pour tout installer. N'hésitez pas à venir voir et à emprunter, si vous le souhaitez, les livres de votre choix. La bibliothèque est ouverte à tous.

La Responsable, *Martine ESSLINGER*

La Section Jeunes de l'Association Sportive et Culturelle de BERGHOLTZ

La Section Jeunes de l'Association Sportive et Culturelle de BERGHOLTZ a organisé deux sorties d'une demie journée chacune, pour les jeunes de notre village âgés entre 6 et 17 ans.

Le 07 mars 2014, 31 enfants ont passé une après-midi récréative à la patinoire de Mulhouse.

Le 28 octobre 2014, ce sont 26 jeunes qui se sont affrontés lors de parties de bowling au Cristal Bowling de WITTELSHEIM.

Ces sorties sont encadrées par les membres de l'association ainsi que par des parents volontaires, que je remercie vivement.

Ces rencontres permettent à nos jeunes de se rencontrer hors contexte scolaire et pour certains, nouveaux villageois ou scolarisés dans d'autres écoles, de faire connaissance avec les autres jeunes du village.

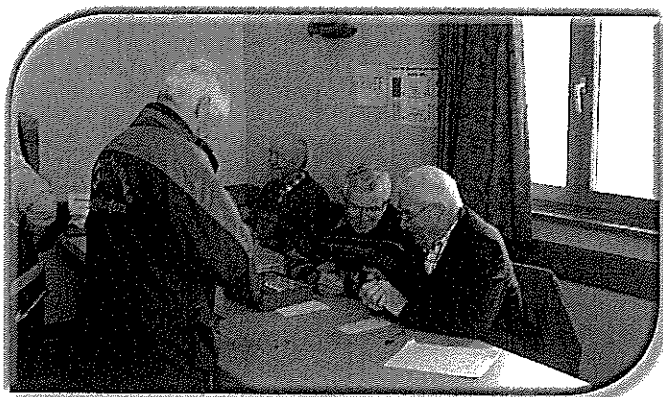
Chaque après-midi s'est achevée par un goûter fort convivial, offert par l'ASCB Section Jeunes.

Pour 2015, l'association réfléchit à une sortie d'une journée entière, lors des vacances de printemps, mais... chut... c'est encore à l'Etude.

La Présidente, *Véronique HEIL*



L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BERGHOLTZ



Inscriptions au départ de la marche avec le soutien de nos vétérans

En 2014 les activités de l'amicale des sapeurs pompiers de Bergholtz ont été nombreuses. Après l'assemblée générale du 07 mars, nous avons organisé notre 37ème marche populaire qui une fois de plus a été un succès avec 1451 participants. En 37 années de marche populaire ce sont 57156 marcheurs qui ont sillonné le massif de l'Oberlinger. Ce succès est encore une fois dû aux nombreux bénévoles qui nous soutiennent pendant cette manifestation. En effet organiser un tel événement nécessite quatre jours de travail intense avec un effectif de 60 personnes samedi et dimanche. Merci encore à tous les membres, vétérans, amis et sympathisants qui nous soutiennent. Nous vous donnons dès à présent rendez-vous pour notre 38ème marche populaire qui se déroulera le 18 et 19 avril 2015. Cette marche de moyenne montagne vous proposera à nouveau trois itinéraires (5, 10, 20Km) sans difficulté particulière ainsi que trois points de restauration.

Le samedi 06 juin 2015 nous fêterons le 60ème anniversaire du corps des sapeurs-pompiers de Bergholtz, vous serez tous les bienvenus à cette manifestation.

En décembre 2014, nous avons fini l'année avec notre traditionnelle soirée de la sainte Barbe le

6 décembre. Après la cérémonie de nomination sur le parvis de l'église, nous avons assisté à la messe en l'honneur de tous nos membres disparus puis nous nous sommes retrouvés pour le repas à la salle polyvalente.

Voilà en quelques mots le bilan des activités de l'amicale, je me permets de vous rappeler que nous sommes prêts à accueillir toutes les bonnes volontés qui voudront nous soutenir.

Je tiens encore à remercier tous les habitants de Bergholtz pour le bon accueil qu'ils nous ont réservé lors de la vente des calendriers et des cartes de membre.

Merci à tous

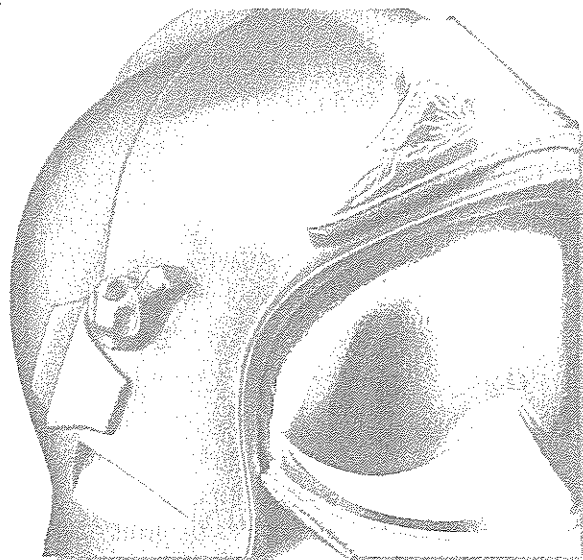
Le Président, *Marc BURRER*



Remise des prix le dimanche soir à l'arrivée.

LE CORPS DES SAPEURS POMPIERS

Effectifs :	1 Chef de Corps :	- Lieutenant SCHOEN Jean-Marc
	1 Adjoint :	- Adjudant SCHAEGIS Pierre
	4 Caporaux Chefs :	- BURRER Marc - FREUDENREICH Kévin - CHANTOME Patrick - KOPF Alexandre
	1 Caporal :	- SCHALLER Philippe
	3 1 ^{ère} Classe :	- KOPF Amandine - CHANTOME Thomas - COMBESCOT Jérôme
	6 Sapeurs :	- AUCANT Loïc - PFISTER Céline - HAMM Sylvain - WOFNER Sébastien - PASCO Yaël - KATZ Guillaume



L'effectif actuel est de 16 sapeurs-pompiers auquel se rajoutent :

2 JSP (jeunes sapeurs-pompiers) :	- PASCO Yoan - SCHAEGIS Romuald
-----------------------------------	------------------------------------

Des nominations ont été décernées

lors de la fête de la Sainte Barbe des sapeurs-pompiers :

- le Major SCHOEN Jean-Marc a été nommé Lieutenant
- le Sergent-Chef SCHAEGIS Pierre a été nommé Adjudant
- le Caporal CHANTOME Patrick a été nommé Caporal-Chef
- le Sapeur CHANTOME Thomas a été nommé Sapeur 1^{ère} classe

Lors de la cérémonie de la Sainte Barbe des sapeurs pompiers COMBESCOT Jérôme a été nommé sapeur-pompier 1^{ère} classe.

Interventions 2014 :

En 2014 les sapeurs-pompiers sont intervenus une trentaine de fois pour venir au secours de nos concitoyens dans différentes situations telles que : feux de voiture, feux de broussailles, accidents de la circulation, chutes de tuiles, secours à personnes et captures d'animaux.

Recrutement :

Le corps des sapeurs-pompiers recrute des volontaires actifs à partir de 16 ans et des jeunes sapeurs-pompiers à partir de 12 ans. Toute personne désirant renforcer l'effectif peut prendre contact avec le chef de corps.



Le Chef de Corps, *Jean-Marc SCHOEN*

AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE BERGHOLTZ

L'amicale organise, avec l'Etablissement Français du Sang(EFS), depuis 1983 les collectes de sang dans le village deux à trois fois par an, et accueille les donateurs en préparant la salle et la collation.

Cette année encore, l'amicale a organisé sa désormais traditionnelle soirée couscous qui permettra une nouvelle fois, en plus de donner l'occasion aux villageois de se retrouver, de faire un don à une association locale, comme cela a été le cas à destination du conseil de fabrique Saint-Gall en début 2014.

Par ailleurs, toujours fidèle à son partenariat avec la "Ligue contre le cancer", les quêteurs de l'amicale ont collecté cette année 5 595,18€ auprès des Bergholtzois. Cette généreuse somme a été remise officiellement à la Ligue lors de la visite de la nouvelle "Maison de la Ligue et des patients" le 28 août 2014. Des remerciements sont de mise pour les donateurs et l'équipe des quêteurs.

Le don de sang, c'est quoi concrètement ?

Lors d'un prélèvement, entre 400 et 500 ml de sang sont prélevés soit un peu moins de 10 % des 5 à 6 litres qui constituent notre corps. Ce don peut se faire 4 fois par an pour une femme et 6 fois par an pour un homme.

Notre organisme permet une récupération du volume sanguin au bout de 24 à 48h à condition que l'hydratation soit régulière. Pour cette raison, les médecins et infirmières présents déconseillent les efforts physiques pendant ce délai.

La prise en charge des donateurs se déroule en quatre étapes :

- L'accueil du donneur par une secrétaire de l'EFS afin de préparer l'entretien médical.
- L'entretien confidentiel avec un médecin afin de s'assurer que le don ne présente de risques ni pour le donneur, ni pour le future receveur.
- Le prélèvement effectué par une infirmière
- La collation offerte et préparée par l'EFS et l'amicale pour donner l'occasion aux donateurs de boire abondamment et de manger afin de reconstituer rapidement le volume de sang.



Entre votre arrivée et votre départ, nous estimons qu'il faut compter 1 heure de votre temps.

Que devient la poche que j'ai donnée ?

Les produits sanguins, issus du traitement des poches de sang recueillies, sont ensuite destinés à divers services médicaux et d'urgence et sont utilisés dans le cadre de traitement de maladie ou d'hémorragie suite à une opération, un accouchement ou un accident.

Le don du sang étant régi par les principes fondateurs de la transfusion sanguine (loi du 21 juillet 1952) imposant la gratuité, le sang et les produits sanguins ne peuvent être sources de profit ni pour l'EFS ni pour un autre organisme. Votre don ne profite donc qu'aux personnes qui en ont besoin et dont le nombre augmente.

C'était il y a 100 ans

En 1914, les combats faisant de lourds dégâts, face à tant de blessés à soigner d'urgence, les médecins expérimentent les transfusions sanguines.

Celles-ci s'effectuent sur le champ de bataille, entre le donneur et le receveur, directement de bras à bras. Malgré la connaissance de l'existence des groupes sanguins, il n'existe aucun test de compatibilité sanguine. Ainsi, la réussite du procédé relève du hasard.

La première transfusion française réussie (et répertoriée) a eu lieu en 1914 : le soldat Isidore Colas donne son sang au caporal Henri Légrain, gravement



Photo extraite du site : <http://www.donnersonsang.com/>
(source : site de l'EFS)

blessé, qui survit.

Peu à peu, la transfusion sanguine fait ses preuves, et les techniques de transfusion et de conservation du sang se perfectionnent jusqu'à être appliquées dans

les hôpitaux après la guerre.

Ces progrès permettent l'utilisation massive de la transfusion sanguine pendant la seconde guerre mondiale. Les soldats blessés seront deux fois moins

PROCHAINES COLLECTES :

Vendredi 27 février 2015 : BERGHOLTZ

Mercredi 27 mai 2015 : ORSCHWIHR

Lundi 27 juillet 2015 : BERGHOLTZ

Mardi 06 octobre 2015 : ORSCHWIHR

Mercredi 16 décembre 2015 : BERGHOLTZ

On compte sur vous, et pensez-y, une fois que vous aurez eu besoin d'une poche de sang, il sera trop tard pour rendre la pareille. Une personne transfusée ne peut plus donner.

Le Président , *Guillaume KATZ*

FABRIQUE L'ÉGLISE SAINT GALL

La fabrique de notre Église Catholique est un établissement de droit local géré par un conseil de cinq paroissiens auxquels s'ajoutent deux membres de droit qui sont Mme le Maire et M. le Curé. Ce Conseil est chargé de veiller à l'entretien et au fonctionnement de l'Église SAINT GALL. Les finances nécessaires proviennent de la quête annuelle effectuée dans le village et du bénéfice des fêtes organisées par le Conseil de fabrique.

Repas paroissial du 2 février 2014 - Concert du 31 mai 2014



Cette année le bœuf gros sel a succédé à la traditionnelle choucroute



Notre église a accueilli avec bonheur le Chœur des Hommes du Florival

Vin Nouveau du 5 octobre 2014

S



Fête incontournable dans un village viticole

REMERCIEMENTS

Merci à nos viticulteurs et à nos commerçants et artisans pour leurs contributions lors des fêtes.
Merci aux bénévoles pour leur aide active pour l'organisation des fêtes, et de la quête annuelle et pour le nettoyage de l'église.

Le Président, *Philippe BERTRAND*

A VOUS DE JOUER

LES RÈGLES DU WORDOKU SONT IDENTIQUES À CELLES DU SUDOKU, SAUF QUE LES CHIFFRES ONT ÉTÉ REMPLACÉS PAR DES LETTRES. AINSI :

- CHAQUE RANGÉE DE 9 CASES DOIT CONTENIR LES 9 LETTRES À UTILISER (B-E-R-G-H-O-L-T-Z). CHAQUE LETTRE DOIT DONC APPARAÎTRE UNE SEULE FOIS PAR RANGÉE.

- LA MÊME RÈGLE S'APPLIQUE AUX 9 COLONNES. CHAQUE LETTRE DOIT DONC APPARAÎTRE UNE SEULE FOIS PAR COLONNE.

- ENFIN, CHAQUE CARRÉ « 3 X 3 » DE 9 CASES, DÉLIMITÉ PAR UN TRAIT PLUS FONCÉ, DOIT AUSSI CONTENIR LES 9 LETTRES À UTILISER. CHAQUE LETTRE DOIT DONC APPARAÎTRE UNE SEULE FOIS PAR CARRÉ « 3 X 3 ».

BON AMUSEMENT !

			G	T	L		H	
L	G			R				Z
			O	E			B	
		E	R				G	T
G		H				Z		R
Z	T		L				O	
		L	B	H			R	G
R					T	L		
T			Z			O		

Après le Wordoku, retrouvons un Sudoku classique !

3	4		8	2	6		7	1
		8				9		
7	6			9			4	3
	8		1		2		3	
	3						9	
	7		9		4		1	
8	2			4			5	9
		7				3		
4	1		3	8	9		6	2



Le cheval Morny à l'ouvrage dans le Grand Cru Kessler

Vins Fins d'Alsace
DIRLER - CADÉ

Culture biodynamique

GRANDS CRUS

Kessler - Kitterlé - Spiegel - Saering

13, rue d'Issenheim - 68500 BERGHOLTZ

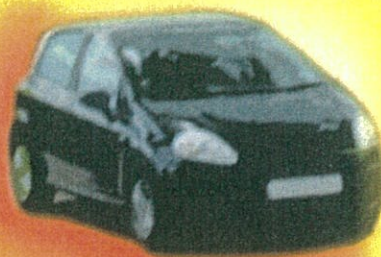
Tél: 03 89 76 91 00 - Fax: 03 89 76 85 97 - dirler-cade@terre-net.fr
www.dirler-cade.com

ESPACE CARROSSERIE

RÉPARATION TOUTES MARQUES
TÔLERIE • PEINTURE
MARBRE • PARE-BRISE
VÉHICULE DE REMPLACEMENT

ZA 5 ue de l'Europe
68500 BERGHOLTZ
Tél. 03 89 37 38 79
Fax 03 89 28 26 94

espacecarrosserie@orange.fr



RENOV' TOITURES

Antoine EMIRO

Port. 06 81 61 41 21
Tél./Fax 03 89 62 19 85
renovtoitures@wanadoo.fr

50, route de Guebwiller
68500 BERGHOLTZ



Boulangerie - Pâtisserie

J.P. Ehrburger

9, rue de Bergholtz-Zell
68500 Bergholtz
Tél. 03 89 76 91 07

